

**MISE À JOUR DES RÉSULTATS
DE L'ANALYSE DES TESTS
RELATIVEMENT À LA PRÉSENCE D'AMIANTE
ET DES COÛTS EN RÉSULTANT**

Projet d'extension de réseau – MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017

1 Le 19 janvier 2018, en réponse à la question 7.1 de la demande de renseignements n° 1 de la
2 Régie (B-0021), Énergir indiquait que des tests supplémentaires effectués depuis le dépôt de la
3 demande d'autorisation ont révélé la présence d'amiante dans les secteurs de Sainte-Clotilde,
4 Adstock et Saint-Éphrem (« Secteurs ») et que des analyses étaient en cours afin de déterminer
5 de manière plus précise les coûts qui devraient en résulter. Énergir se disait très confiante que
6 ces coûts additionnels n'affecteront pas la rentabilité du Projet, compte tenu de la possibilité
7 d'augmenter de 0,9 M\$ la contribution gouvernementale. Par ailleurs, dans sa réponse à la
8 question 7.1, Énergir annonçait qu'elle verrait à transmettre à la Régie les résultats de l'analyse
9 lorsqu'ils seraient connus. Par la présente, Énergir donne suite à cette annonce.

Analyse de la présence d'amiante

10 À la suite de la découverte de présence potentielle d'amiante non prévue dans les Secteurs,
11 Énergir a embauché un spécialiste externe afin de l'accompagner dans les démarches requises
12 permettant de procéder à l'analyse de ce dossier en lien avec la présence d'amiante.
13 Monsieur Elphège Thibodeau, ingénieur, consultant spécialisé en hygiène industrielle et amiante
14 (9110-4380 Québec inc.) a été choisi par Énergir en raison de sa longue expérience dans le
15 domaine de la gestion de l'amiante sur des chantiers de construction.

16 Dans un premier temps, avec l'assistance de Monsieur Thibodeau, un protocole
17 d'échantillonnage a été préparé ainsi qu'une procédure de travail en présence d'amiante. Afin de
18 faciliter l'application, Énergir a soumis ces documents au ministère du Développement durable,
19 de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à la
20 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), lesquels
21 les ont approuvés.

22 Cette documentation a permis de mieux préciser la délimitation des zones avec présence
23 d'amiante, de déterminer la méthode de travail autorisée dans ces zones et d'évaluer les coûts
24 s'y rattachant.

25 Par la suite, toujours avec l'expertise du spécialiste, en fonction des résultats d'échantillon de
26 sols et des données historiques de la région et en se basant sur les lignes directrices du protocole

Projet d'extension de réseau – MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017

1 d'échantillonnage approuvé par le MDDELCC et la CNESST, il a été déterminé qu'on pourrait
2 trouver une présence d'amiante sur environ 18 km.

Projection des coûts

3 Le 3 avril 2018, Énergir a reçu les soumissions des entrepreneurs pour la réalisation du Projet.
4 Lors du processus d'appel d'offres, un addenda avait été transmis aux soumissionnaires afin de
5 porter à leur attention le résultat de l'analyse sur l'amiante réalisée par Énergir et son spécialiste
6 (zones potentielles de 18 km avec présence d'amiante et procédure de travail en présence
7 d'amiante). Ces informations ont permis aux entrepreneurs d'inclure dans leur soumission les
8 coûts additionnels reliés à la présence d'amiante. Les coûts associés à la présence d'amiante
9 seront payables à l'entrepreneur sur une base unitaire, ce qui permettra de payer les coûts selon
10 les quantités réelles.

11 Afin de s'assurer que la contingence requise pour la réalisation du projet soit adéquate, une
12 analyse Monte-Carlo a été refaite sur la projection de l'ensemble des coûts du projet, incluant
13 ceux reliés aux travaux en présence d'amiante. De plus, le processus d'appel d'offres ayant été
14 complété, l'estimation des coûts des « Services entrepreneurs » est beaucoup plus précise qu'au
15 moment du dépôt initial.

16 [REDACTED]
17 [REDACTED]
18 [REDACTED]
19 [REDACTED]
20 [REDACTED]
21 [REDACTED]

22 Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts tels que déposés dans la demande initiale
23 ainsi que la projection mise à jour au 31 mars 2018. Comme le démontre le tableau, la contribution
24 nécessaire des gouvernements provincial et fédéral demeure inchangée.

25 À la lumière de ces résultats, Énergir est confiante de réaliser ce projet à l'intérieur du budget
26 déposé.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.